



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du jeudi 27 mai 2021

Commission restreinte

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

TOURNOIS

Suite aux préconisations de la FFF pour la reprise du football amateur valable à partir du 19 mai 2021

VAL DE FANCE

Tournoi U6/U7 du 12/06/2021

Tournoi refusé – revoir les temps de jeu

Tournoi U9 du 19/06/2021

Tournoi refusé – revoir les temps de jeu

Tournoi U10 du 26/06/2021

Tournoi refusé – revoir les temps de jeu

LAGNY SUR MARNE

Tournoi U10 du 19/06/2021

Tournoi refusé – revoir les temps de jeu